

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
59070 ROUBAIX Cédex 1
le Registre du Commerce sur
MINITEL appelez le 36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"
200 RUE DE ROUBAIX

59200 TOURCOING

SA Conseil d'Administration
SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"
200 RUE DE ROUBAIX

59200 TOURCOING

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 475 680 815

<1366/71B20003>

Pièces déposées le 04/09/1996

Numéro : 962997

PV CONSEIL ADMINISTRATION du **25/01/1996**
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

Coût du dépôt : 84,55 Francs.
Dont T.V.A. : 7,95 Francs.

Le Greffier,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 JANVIER 1996

Sont présents ou représentés :

*MM. Jean-Loup AYME - Georges BECQUET - Paul CUCHERE - Jean DECORNET -
Antoine DERVILLE - Jean DUBOIS - Robert DUCLOS - Gérard POLLET -
Pierre SANDER - Edmond TROFFAES - Claude VAN PETEGHEM .*

Sont excusés :

Messieurs Jean QUENSIERRE - Jean-Luc SOUFLET - Bernard VANSCHAMELHOUT.

Participent également :

M.M. Julien CHOLLE - François DUBRULLE - Michèle GILLERON

.....

REPRESENTATION DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président expose au Conseil que :

L'élection des locataires au Conseil d'Administration des S.A. d'H.L.M. est rendue obligatoire par l'article L. 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et devrait intervenir entre le 15/5/96 et le 15/6/96.

En outre, si les modalités d'organisation et le déroulement des élections sont fixés par voie réglementaire, il appartient au Conseil d'arrêter la date et les modalités pratiques du scrutin et spécialement :

- * le nombre de sièges d'administrateurs représentant les locataires, celui-ci ne pouvant être inférieur à 2, compte tenu de la composition actuelle du Conseil d'Administration.*
- * le mode de scrutin : il est proposé de retenir la méthode unique du vote par correspondance dans le double but de simplifier les opérations de dépouillement et de faciliter la participation des électeurs.*
- * le calendrier des opérations électorales :*

Considérant les contraintes de délais imposées par la réglementation, le planning prévisionnel suivant est soumis à votre délibération :

25/1/96 : définition par le Conseil d'Administration des modalités pratiques du scrutin,

.../..

Fin février : l'information préalable des locataires sur :
 - le pourquoi des élections,
 - qui peut voter ?
 - qui peut être candidat ?
 - la date et la procédure applicable au scrutin.

Cette information se réaliserait par l'envoi à chacun des locataires électeurs d'une note individuelle lors de l'envoi de l'appel de terme de février et serait renforcée par un affichage informatif dans chaque point d'accueil des locataires et au siège social.

30/3/96 : date limite de recueil des candidatures et vérification des conditions d'éligibilité.

20/4/96 : - communication des listes de candidats aux locataires par les mêmes moyens que l'information préalable (notification individuelle et affichage dans les points d'accueil).

- envoi des instruments de vote aux locataires et ouverture du scrutin par correspondance.

20/5/96

à minuit : date limite de réception des bulletins de vote.

21/5/96 : dépouillement du scrutin et publication des résultats.

** La société fera procéder à ses frais à la fabrication des instruments de vote :*

- une enveloppe T comportant les références de la boîte postale ouverte spécialement pour le scrutin et portant la mention "Elections des représentants des locataires".*
- une notice présentant les modalités pratiques du vote, avec un coupon-réponse détachable à retourner signé par le locataire.*
- les bulletins mentionnant le nom et le prénom des candidats et le cas échéant, le nom de l'association qui présente la liste.*
- une enveloppe neutre ne portant aucune marque d'identification dans laquelle le locataire insérera son bulletin de vote.*
- les professions de foi rédigées par les candidats sur format 21 x 29,7 sur une seule face, en noir et blanc.*

.../...

- * *Il appartient enfin au Conseil de désigner l'administrateur actionnaire qui constituera avec le Président en exercice, le bureau électoral prévu par la réglementation en vigueur et dont la mission sera de collecter les bulletins de vote, de pointer la liste électorale, de consigner par procès-verbal les résultats du scrutin et, de manière générale de veiller au bon déroulement des opérations électorales.*

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) de fixer à 2 le nombre de sièges attribués aux représentants des locataires,*
- 2) de retenir comme mode de scrutin la méthode unique de vote par correspondance,*
- 3) d'approuver le calendrier des opérations électorales tel que proposé ci-dessus, la clôture du vote par correspondance intervenant le 20 Mai 1996 à minuit,*
- 4) d'approuver les modalités de confection des instruments de vote tel que défini ci-avant et notamment de prendre en charge la fabrication et la diffusion des professions de foi des candidats,*
- 5) de désigner Monsieur Georges BECQUET, Administrateur actionnaire qui constituera avec Monsieur Antoine DERVILLE, Président en exercice, le bureau électoral prévu par la réglementation en vigueur,*
- 6) de donner tous pouvoirs à son Président, Monsieur Antoine DERVILLE, à l'effet de signer tout acte et pièces quelconques relatifs à la procédure électorale des représentants de locataires au Conseil d'Administration et plus généralement de faire le nécessaire à cet égard.*

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Antoine DERVILLE.

SCRUTIN DU 21 Mai 1996

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. d'H.L.M. LOGICIL

A l'issue de la procédure de dépouillement en présence de Maître DANDRE, Huissier de Justice à Roubaix, le bureau proclame les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 25.183
 Nombre de votants : 6.452
 Bulletins nuls : 140
 Nombre de suffrages exprimés
 obtiennent : 6.312

Liste 1	U.D.A.F.	1.280
Liste 2	Rachid KRACHENI	212
Liste 3	Association des centres sociaux de Wattrelos	632
Liste 4	Pierre-Henri PUIG	65
Liste 5	Denise DELATRE	295
Liste 6	C.S.C.V.	2.524
Liste 7	C.N.L.	1.304




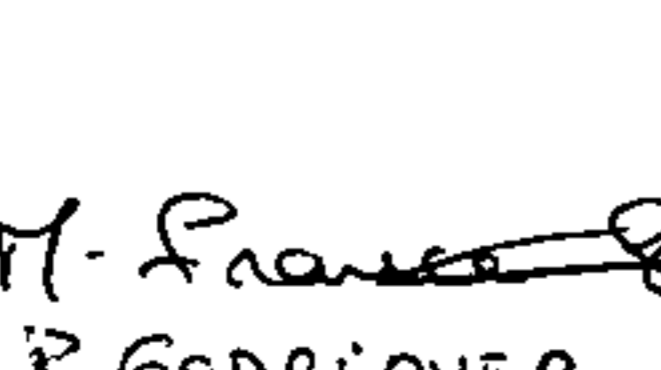
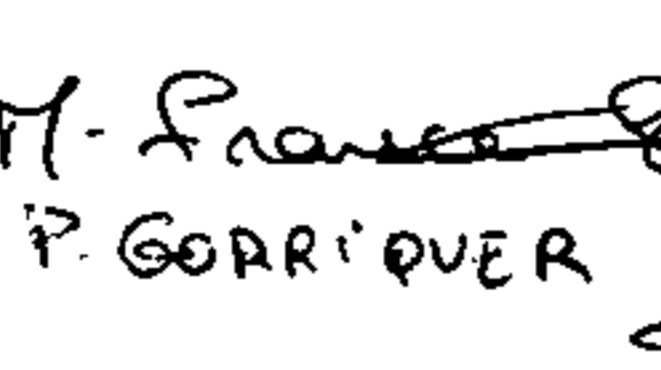
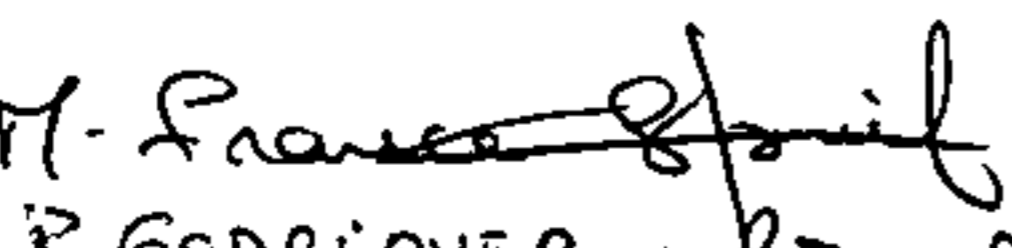
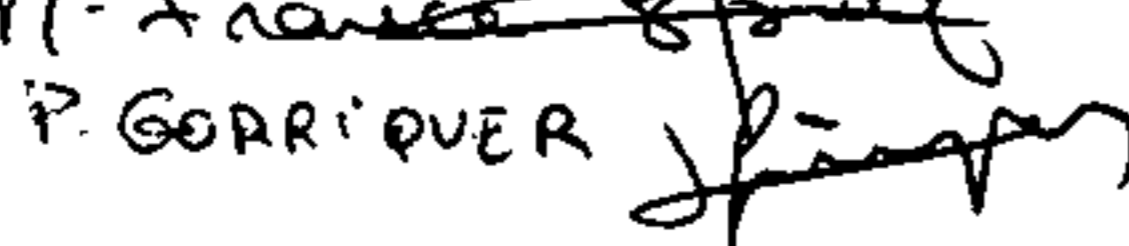
En conséquence et conformément au mode de scrutin proportionnel au plus fort reste sont élus :

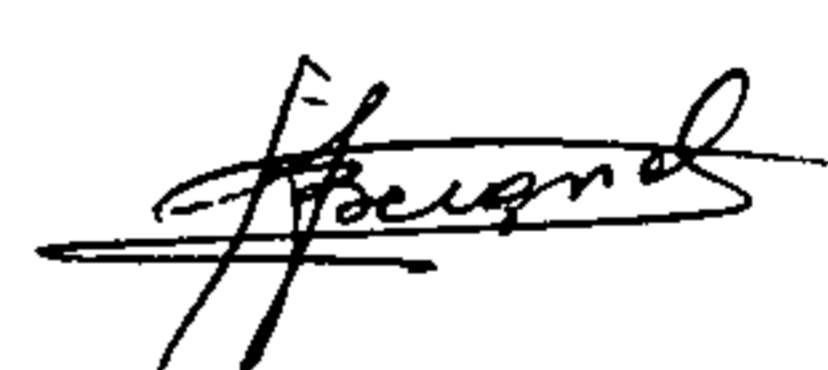
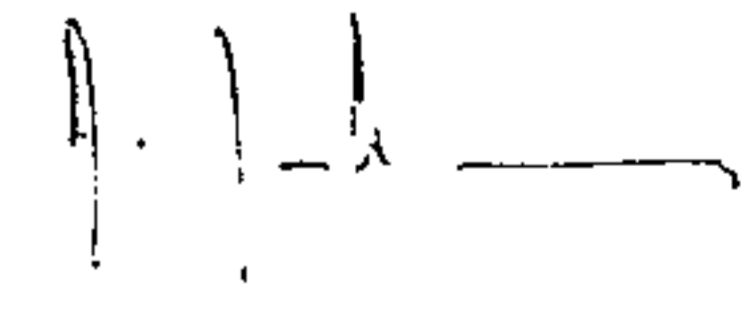
Madame Marie-France SPRIET - Liste 6 - C.S.C.V.
 Monsieur Philippe GORRIQUER - Liste 7 - C.N.L.

Fait à Tourcoing, le 21 Mai 1996 à 18 h.

Le Bureau : Le Président : M. Antoine DERVILLE
 Le Vice-Président : M. Georges BECQUET


Les représentants des listes de candidats :

Liste 1 : M. 
 Liste 2 : M. 
 Liste 3 : M. 
 Liste 4 : M. 
 Liste 5 : M. 
 Liste 6 : M. M. France Spriet 
 Liste 7 : M. P. GORRIQUER 

Copie certifiée
conforme.

Le Président.


 Antoine DERVILLE.